COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 11 décembre 2023

Finances LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Finances - Budget communal de l'exercice 2024 - Approbation.

Vu la Constitution, les articles 41 et 162;

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, les articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le projet de budget 2024 établi par le collège communal;

Vu le rapport favorable de la Commission budgétaire du 27 novembre 2023 visée à l'article 12 du Règlement général de la Comptabilité communale ;

Vu la transmission du dossier au directeur financier en date du 27 novembre 2023 ;

Vu l'avis favorable du directeur financier annexé à la présente délibération ;

Attendu que le Collège veillera au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation;

Attendu que le Collège veillera également, en application de l'article L1122-23, § 2, du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, à la communication du présent budget, aux organisations syndicales représentatives ; ainsi qu'à l'organisation, sur demande desdites organisations syndicales, d'une séance d'information présentant et expliquant le présent budget ;

Attendu que le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le CPAS a bien été adopté conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Collège communal du 28 novembre 2023 actant le rapport de politique générale sur la situation de l'administration et des affaires de la Commune ;

Considérant l'envoi via eComptes du fichier SIC;

Considérant la génération et l'envoi par eComptes du tableau des prévisions budgétaires pluriannuelles ; Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1. D'arrêter, comme suit, le budget communal de l'exercice 2024:

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	+ 9.844.971,94	+ 2.837.712,96
Dépenses exercice proprement dit	- 9.844.971,94	- 4.377.124,32

Boni / Mali exercice proprement dit	0,00	-1.539.411,36
Recettes exercices antérieurs	+ 156.104,53	0,00
Dépenses exercices antérieurs	0,00	0,00
Prélèvements en recettes	0,00	1.539.411,36
Prélèvements en dépenses	- 156.104,53	0,00
Recettes globales	+ 10.001.076,47	+ 4.377.124,32
Dépenses globales	- 10.001.076,47	- 4.377.124,32
Boni / Mali global	0,00	0,00

2. Tableau de synthèse (partie centrale)

2.1. Service ordinaire

Budget	Après la	Adaptations	Adaptations	Total après adaptations
précédent	dernière	en +	en -	<u> </u>
precedent	M.B.			
Prévisions des	11.089.232,87	16.054,3	-61.766,87	11.105.287,24
recettes globales				
Prévisions des	10.963.128,34	4.592,08	-13,29	10.967.720,42
dépenses globales				
Résultat présumé	126.104,53	11.40	62,29	137.566,82
au 31/12/2022				

2.2. Service extraordinaire

Budget précédent	Après la	Adaptations	Adaptations	Total après
	dernière	en +		adaptations
	M.B.			_
Prévisions des	5.382.083,22		-305.638,34	5.076.444,88
recettes globales				
Prévisions des	5.382.083,2		-305.638,34	5.076.444,88
dépenses globales				
Résultat présumé au	0,00	0,00	0	0,00
31/12/2021				

3. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	pas encore voté	
Fabrique d'église Sainte-Waudru de Nodebais	0,00	21/08/2023
Fabrique d'église Saint-Martin de TLG	16.535,15	25/09/2023
Fabrique d'église Saint-Sulpice de Beauvechain	0,00	25/09/2023
Fabrique d'église Saint-Amand de Hamme- Mille	6.443,31	16/10/2023

Fabrique d'église Saint-Joseph de la Bruyère	1.197,22	25/09/2023
Fabrique d'église Saint-Roch de l'Ecluse	691,03	21/08/2023
Zone de police	pas encore voté	
Zone de secours	pas encore voté	
Autres (préciser)		

<u>Article 2</u>. De transmettre la présente délibération aux autorités de tutelle, au service des Finances et au Directeur financier.

